

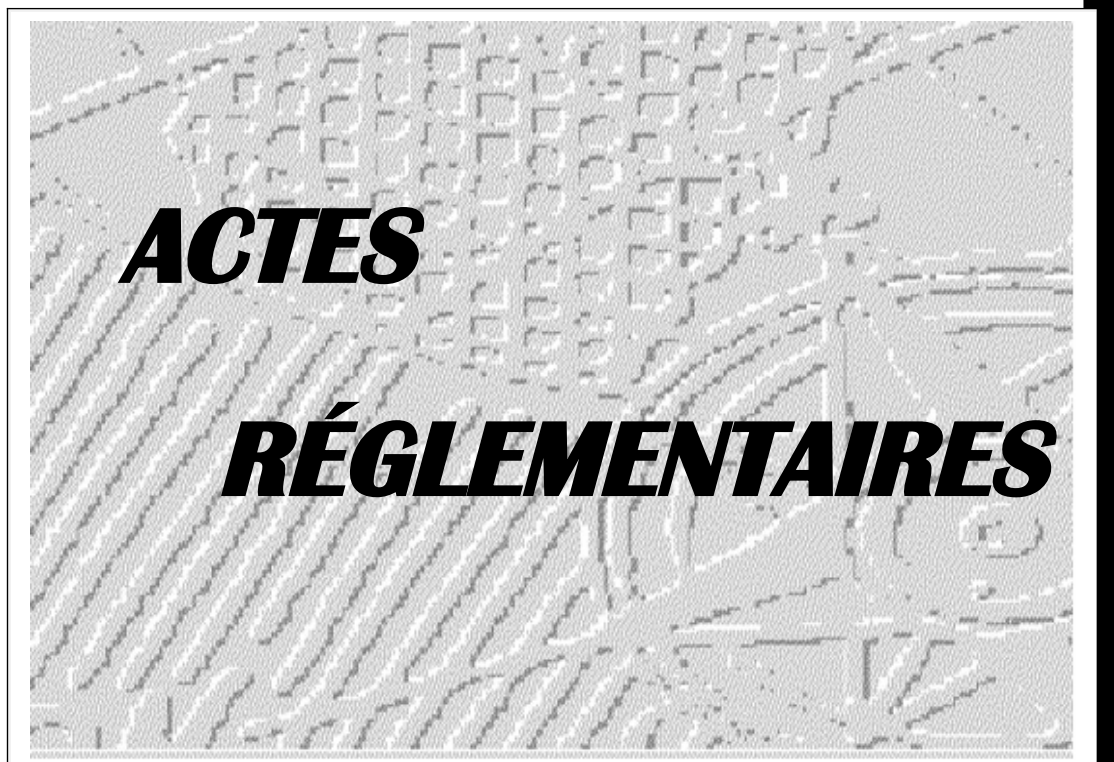


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**J
U
I
N**

**2
0
2
6**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 24 juin 2026

www.regionreunion.com

Sommaire des arrêtés

1 – ARRÊTÉ DAJCP N° 26003687.....	01
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME LAËTITIA LEBRETON, CONSEILLÈRE RÉGIONALE	
2 – ARRÊTÉ DAJCP N° 26003688.....	02
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME KARINE NABENESA, 4ÈME VICE- PRÉSIDENTE	

ARRÊTÉ DAJCP N° 26003687
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Madame Laëtitia LEBRETON
Conseillère régionale
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n°20210008 du 02 juillet 2021 relative à la délégation de compétences de la Présidente du Conseil Régional : aides économiques ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant** que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la déclaration commune lors de la conférence régionale contre les drogues et le narcotrafic.

ARRETE :

- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Madame Laëtitia LEBRETON pour et exclusivement :
- signer la déclaration commune lors de la conférence régionale contre les drogues et le narcotrafic.
- Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le 24 JUIN 2026

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :
Madame Laëtitia LEBRETON
Conseillère régionale



Huquette BELLO

ARRÊTÉ DAJCP N° 26003688

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

A Madame Karine NABENESA

4^{ème} Vice-Présidente

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210005 du 02 juillet 2021 relative à l'élection de la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0012 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU* La délibération de l'Assemblée Plénière n° 2024-0013 du 28 mars 2024 relative à l'ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature du Contrat de Plan Régional de Développement des Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

ARRETE :

- Article 1 :** Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Madame Karine NABENESA pour et exclusivement :
- signer la Contrat de Plan Régional de Développement des Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).
- Article 2 :** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le 24 JUIN 2026

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Madame Karine NABENESA
4^{ème} Vice-Présidente



Huguette BELLO